

DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Arrondissement Le Raincy
Canton de Montfermeil

COMMUNE DE COUBRON
133, rue Jean Jaurès 93470 COUBRON

Décision n° : 099-22

Objet : CONVENTION AVEC LA PRODUCTION « PCC EVENTS » POUR LA MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DE SPECTACLES LE SAMEDI 14 JANVIER 2023

Le Maire de Coubron,

VU la décision n° 098-22 en date du 4 novembre 2022 relatif à la tarification des locations de la salle de spectacles ;

CONSIDERANT la convention de mise à disposition pour la production « PCC EVENTS » de la salle de spectacles du complexe Jean Corlin

CONSIDERANT le tarif de location de la salle de spectacles fixé à 800 € pour une représentation

CONSIDERANT le titulaire du contrat : production « PCC EVENTS », 22 Bis rue de Chambourcy 78300 POISSY

DECIDE

D'ACCEPTER la convention de mise à disposition de la salle de spectacles du complexe Jean Corlin.

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un donner acte ;

Un extrait en est affiché sur les panneaux administratifs en mairie ;

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine saint Denis ;

Fait à Coubron, le : 14 novembre 2022.

Ludovic TORO



Maire de Coubron
Conseiller Régional d'Île-de-France
Vice-Président de Grand Paris Grand Est

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300159-20221114-099-022-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/11/2022

Affichage : 24/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Mairie de Coubron - 133, rue Jean Jaurès - 93470 COUBRON
mairie@coubron.fr - téléphone 01 43 88 51 45 - télécopie 01 43 88 63 85 - www.coubron.fr
Toute correspondance doit être adressée à M. le Maire